

Image not found or type unknown



L'exercice du préciput et la perception du droit de partage

Conseils pratiques publié le 05/08/2024, vu 464 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

L'exercice du préciput et la perception du droit de partage

Le préciput, en droit des successions françaises, représente la possibilité pour un héritier de choisir de recevoir un ou plusieurs biens en nature, plutôt que de partager la succession avec les autres héritiers.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/lexercice-du-preciput-et-la-perception-du-droit-de-partage/>